

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 6 novembre 2023, à 20h20, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
M. Karl Hunting, conseiller au siège no 3
M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Est absent :

M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 20h20 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023
- 3.0 Adoption des comptes payés d'octobre 2023
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour octobre 2023

- 5.0 Période de questions

- 6.0 Règlements :
 - 6.1 Adoption second projet de règlement no 674 modifiant le règlement de zonage no 614 afin de modifier les usages résidentiels des zones M-4, R-3 et R-15
 - 6.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2024

- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 Décompte progressif no 2 de Eurovia pour les travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond)
 - 7.2 Nomination du maire suppléant 2024
 - 7.3 Déclarations des intérêts pécuniaires
 - 7.4 TECQ 2019-2023– Programmation de travaux version no 5
 - 7.5 Appel d'offres achat d'un camion 10 roues et équipements de déneigement
 - 7.6 Journal La Source – mandat à l'écho de Compton
 - 7.7 MRC – Souper de Noël
 - 7.8 Politique de confidentialité et de Protection des renseignements personnels - modifiée
 - 7.9 Politique administrative des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnes de la Ville de Waterville
 - 7.10 Équilibrage du rôle 2025-2026-2027



- 7.11 Service d'assistance technique et gestion de projets – Banque d'heures 2023 et 2024
 - 7.12 Décompte progressif no 4 (final) de Sintra pour les travaux de réfection de la rue Isabelle et réception définitive
 - 7.13 Appui à l'université Bishop's – hausse des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants canadiens non-résidents du Québec
 - 7.14 Contribution financière à l'École des Enfants-de-la-Terre
 - 7.15 Embauche pompier volontaire
- 8.0 Varia
- 9.0 Questions des contribuables
- 10.0 Levée de l'assemblée

5517-2023-11-06 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour déposé.

5518-2023-11-06 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 2 octobre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023 soit adopté.



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 octobre 2023 soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 31 octobre: 715 933.04\$
Les salaires du 1er au 31 octobre: 54,864.79\$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 334.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'octobre 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

17 citoyens présents.

Les questions suivantes ont été adressées :

- Développement Champêtre est-ce qu'il va y avoir une autre phase?
- Sentier du développement Champêtre prévu pour quand?
- Pourquoi la ville n'a prévu un espace pour un parc?
- Remerciement pour le sentier pédestre le long de la rivière
- Un citoyen demande si la Ville prévoit des projets d'infrastructures sportives. Il est intéressé à s'impliquer, même au niveau d'un comité de loisirs
- Est-ce que la Ville a une ouverture à une entente pour la plage de North Hatley?

5520-2023-11-06 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 674 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 614 AFIN DE MODIFIER LES USAGES RÉSIDENTIELS DES ZONES M-4, R-3 ET R-15**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement a été adopté le 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 novembre à 19h ;

En conséquence,



Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de Règlement numéro 674 modifiant le règlement de zonage no. 614 afin de modifier les usages résidentiels des zones M-4, R-3 et R-15;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

5521-2023-11-06 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Philippe-David Blanchette, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2024.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 DE EUROVIA POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND)

La décision de ce dossier est reportée à une prochaine réunion;

5522-2023-11-06 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2024**

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

De nommer le maire suppléant selon le tableau suivant pour l'année 2024 :

Nom	Période
Gaétan Lafond	Janvier à mars 2024
Karl Hunting	Avril à juin 2024
Gordon Barnett	Juillet à septembre 2024
Véronique Blais	Octobre à décembre 2024



5523-2023-11-06 **DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

5524-2023-11-06 **TECQ 2019-2023 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION N° 5**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



- La municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

5525-2023-11-06 **APPEL D’OFFRES ACHAT D’UN CAMION 10 ROUES ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit procéder à l’achat d’un camion 10 roues avec équipements de déneigement;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l’unanimité

DE lancer un appel d’offres public pour l’achat d’un camion 10 roues avec équipements de déneigement.

5526-2023-11-06 **JOURNAL LA SOURCE – MANDAT À L’ÉCHO DE COMPTON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville est à la recherche de solutions pour déléguer la gestion et la production de son journal à un tiers afin de concentrer ses efforts sur ses multiples mandats;

CONSIDÉRANT QUE L’écho de Compton est un OBNL qui produit déjà un journal communautaire dans la municipalité voisine;

CONSIDÉRANT QUE L’écho de Compton a déposé une offre de services, en date du 25 septembre 2023 pour la gestion et la prise en charge du journal La Source de Waterville par leur organisme pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE L’écho de Compton demande aussi un montant unique de 2 500\$ pour la première année pour la réalisation du site web;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l’unanimité

D’accepter l’offre de service de L’écho de Compton, pour la prise en charge du journal La Source de Waterville par leur organisme dès janvier 2024 et d’accepter de verser un montant de 2 500\$, la première année pour la réalisation du site web.



CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook organise un souper des fêtes le 1^{er} décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette activité est de 70 \$ taxes incluses par personne

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE la ville assume le coût d'inscription pour les élus intéressés.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé, le 5 septembre 2023, à l'adoption de la Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels, par la résolution no 5483-2023-09-05;

CONSIDÉRANT QUE la Ville Waterville, désire faire quelques modifications à cette politique;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte la Politique de Confidentialité et de Protection des renseignements personnels modifiée, tel que présentée par la directrice générale.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville (ci-après la « Ville ») est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT que le 3 octobre 2022, la Ville a formé un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, malgré qu'elle ne soit pas assujettie à cette obligation selon le Règlement avec 50 employés et moins ;



CONSIDÉRANT QUE pour s’acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l’accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l’unanimité

QUE le conseil adopte la Politique administrative des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnes de la Ville de Waterville tel que présentée par la directrice générale.

5530-2023-11-06 **ÉQUILIBRATION DU RÔLE 2025-2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE la firme JP Cadrin et Associés, évaluateurs agréés offre à la Ville de procéder à une équilibrage du rôle d’évaluation foncière pour le rôle triennal 2025-2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat avec la MRC prévoit un rôle équilibré tous les 6 ans;

CONSIDÉRANT QU’il appartient à la Ville de Waterville de mandater l’évaluateur de son intention de procéder à une équilibrage non incluse dans l’entente avec la MRC ;

CONSIDÉRANT l’offre de JP Cadrin représente un montant de 32 118\$, payable sur 2 ans;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l’unanimité

D’accepter l’offre de la firme JP Cadrin et Associés pour l’équilibrage du rôle d’évaluation foncière pour le rôle triennal 2025-2026-2027 selon les modalités inscrites dans leur offre du 23 octobre 2023, pour un montant de 32 118\$ payable en trois versements, soit 21 000\$ en 2024 (sur 2 versements) et le solde en février 2025.

5531-2023-11-06 **SERVICE D’ASSISTANCE TECHNIQUE ET GESTION DE PROJETS – BANQUE D’HEURES 2023 ET 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville considère que quelques dossiers de la Ville requièrent des services d’assistance technique et gestion de projets ;

CONSIDÉRANT l’offre de service de Géosymbiose sous forme de banque d’heures pour terminer l’année 2023 et pour l’année 2024;



Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil accepte l'offre de service pour 2023 et 2024, sous forme de banque d'heures, de Géosymbiose pour un montant maximal de 9 784\$ taxes incluses.

5532-2023-11-06 **DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 4 (FINAL) DE SINTRA POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ISABELLE ET RÉCEPTION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Sintra a finalisé tous les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Exp nous recommande le paiement du décompte no 4 et final présenté par Sintra;

CONSIDÉRANT QUE la réception définitive a été complétée et approuvée;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif no. 4 (final) de Sintra au montant de 20,648.34\$ taxes incluses, représentant la retenue de 5%, ainsi que la réception définitive, pour les travaux de réfection de la rue Isabelle, tel que recommandé par Exp.

5533-2023-11-06 **APPUI À L'UNIVERSITÉ BISHOP'S – HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC**

MISE EN CONTEXTE :

- L'université Bishop's est une institution essentielle à notre communauté depuis maintenant 180 ans.
- Bishop's compte environ 2 650 étudiantes et étudiants à l'automne 2023. Sa population étudiante au cours des dix dernières années se composait en moyenne de 55 % d'étudiantes et d'étudiants résidents du Québec, de 30 % d'étudiantes et d'étudiants canadiens non-résidents du Québec et de 15 % d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Environ un tiers de ses étudiantes et étudiants sont francophones.
- L'identité même de l'Université Bishop's repose depuis sa fondation sur l'accueil d'étudiantes et d'étudiants du Québec, de partout au Canada et d'à travers le monde, qu'ils soient anglophones, francophones, allophones ou autochtones. La rencontre sur le campus de cette population étudiante diversifiée permet à Bishop's d'être un milieu qui favorise la découverte de l'autre et l'ouverture sur le monde dans un contexte accueillant et inclusif.



- Cette identité est mise en péril par les mesures récemment annoncées par le gouvernement du Québec. L'augmentation de 9 000 \$ à 17 000 \$ par an des frais de scolarité imposés aux étudiantes et étudiants des autres provinces canadiennes, alors qu'il en coûte en moyenne 7 500 \$ par an pour étudier au premier cycle ailleurs au Canada, entraînera la désertion de la très vaste majorité de celles et ceux-ci qui ne pourront plus se permettre financièrement de venir étudier à Bishop's.
- La présence en Estrie de l'Université Bishop's et des quelque 800 étudiantes et étudiants provenant des autres provinces canadiennes qui ont choisi d'y étudier ne met pas en péril la vitalité de la langue française dans notre région. Bien au contraire, l'Université Bishop's constitue depuis toujours un acteur incontournable qui nous enrichit et contribue à la vitalité de toutes nos communautés.
- L'Université Bishop's génère des retombées de plus de 190 M \$ par an pour notre région. En mettant en péril l'avenir de l'Université Bishop's, les mesures proposées mettent en péril l'économie régionale.
- Plusieurs des étudiantes et étudiants des autres provinces canadiennes qui choisissent de venir étudier à l'Université Bishops demeurent dans notre région après leurs études. Ils représentent un bassin de talent dont nous avons besoin pour répondre à la pénurie de main d'œuvre.

Recommandation

ATTENDU QUE l'Université Bishop's fait partie du tissu social des Cantons-de-l'Est du Québec depuis 180 ans;

ATTENDU QUE l'Université Bishop's est l'un des piliers institutionnels et économiques de la région, un partenaire essentiel, un facteur d'attraction et un employeur important;

ATTENDU QUE la pérennité et l'identité de l'Université Bishop's sont menacés par la nouvelle politique annoncée par le gouvernement du Québec relativement aux frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants canadiens non-résidents du Québec;

ATTENDU QUE l'existence de Bishop's en Estrie et la présence d'environ 800 étudiantes et étudiants du reste du Canada sur son campus ne mettent pas en danger et la vitalité de la langue française au Québec.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité



QU'il soit demandé au gouvernement du Québec d'exempter l'Université Bishop's des mesures annoncées relatives aux frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants canadiens non-résidents du Québec;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry ainsi qu'à la députée provinciale de la circonscription de Saint-François, Madame Geneviève Hébert.

5534-2023-11-06 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE DES ENFANTS-DE-LA-TERRE**

CONSIDÉRANT QUE la corporation de l'École les Enfants-de-la-Terre offre à la ville de Waterville de participer à l'édition 2023-2024 du plan de visibilité de leur corporation ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière au montant de 1000 \$ pour l'année 2023 à l'École les Enfants-de-la-Terre.

5535-2023-11-06 **EMBAUCHE POMPIER VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville possède son propre service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT une recommandation du chef-pompier;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

DE procéder à l'embauche de monsieur Benoit Alain au poste de pompier volontaire pour la Ville de Waterville.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Quelques citoyens étaient présents.

La question suivante a été adressée : Quel est le fonctionnement du mandat à L'écho pour le journal La Source.



L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Gordon Barnett

Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 21h00

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

